

■ **Ribeiro Dos Santos & Rodrigues**, à Genève, exploitation d'un café-restaurant à l'enseigne 'AMAZONAS'. (FOSC du 05.12.2002, p. 6). Ribeiro Dos Santos Antonio n'est plus associé. La société est dissoute et radiée. L'associé Rodrigues Antonio reste chargé de l'actif et du passif de la société en sens de l'art. 579 CO, dont il continue les affaires sous la raison de commerce 'Rodrigues Antonio', à Genève.

Journal no 4099 du 04.04.2003
(00945156 / CH-660.2.304.002-6)